



Comité de programmation interfonds Massif central du 10 juillet 2019

Compte-rendu

Liste des présents

Sylvain Mathieu, Président du GIP, Vice-président de la région Bourgogne-Franche-Comté
Muriel Vergès Caullet, conseillère régionale Bourgogne-Franche-Comté
Véronique Pouzadoux, conseillère départementale de l'Allier
Nathalie Delcouderc Juillard, conseillère régionale Nouvelle-Aquitaine

CGET : Frédérique Gomez, Christian Tournadre, Bertrand Cazal, Christophe Russ
GIP Massif central : Nathalie Prouhèze, Emmanuel Cuchet, Caroline Hannah (en visioconférence), Alexandra Lecomte, Pierre-Emmanuel Mélac, Sylvie Petrosso, Sandra Garachon

SGAR Auvergne-Rhône-Alpes : Stéphanie Giraud, Christine Oziol

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes : Laurent Sabatier

CR Auvergne-Rhône-Alpes : Mickaël Paut

CR Bourgogne-Franche-Comté : Fanny Renaudeau

CR Nouvelle-Aquitaine : Véronique Audhuy, Jean-Marie Blanc

CR Occitanie : Joëlle Ribard

CD Allier : Anne Roussat

CD Creuse : Eric Mathé

CD Lozère : Guillaume Delorme

CD Rhône : Olivier Laroche

Excusés

Pascal Mailhos, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Guy Lévi, Secrétaire général aux affaires régionales

Aurélie Maillols, Vice-présidente de la région Occitanie

Emmanuel Ferrand, Vice-président de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Valérie Simonet, Présidente du conseil départemental de la Creuse

Sophie Pantel, Présidente du conseil départemental de la Lozère

L'ordre du jour est le suivant :

- Marché d'« accompagnement des lauréats Accueil » (pour information)
- Appel à projets « Accueillir en Massif central »
- Examen des dossiers proposés à la programmation
- Gestion du POI
- Gestion CIMAC
- Questions diverses et calendrier

Le comité de programmation est co-présidé par Sylvain Mathieu, président du GIP, et Stéphanie Giraud représentant le SGAR.

Sylvain Mathieu ouvre la séance à 10h00 et présente l'ordre du jour.

Marché d'« accompagnement des lauréats Accueil » (2019-2022)

A. Lecomte présente le marché. Il s'agit d'un groupement de commande entre le GIP et le CGET. L'objectif est d'accompagner et d'outiller les lauréats des appels à projets « Accueil » 2018 et 2019 (Relever le défi démographique 34 lauréats et Accueillir en Massif central en attente de validation des lauréats).

Le GIP Massif central a été désigné coordinateur de ce marché, c'est lui qui a publié le marché (en mars 2018), organiser la sélection (courant mai) et formaliser l'attribution. A ce titre, il est également le seul interlocuteur financier du prestataire retenu. Une convention financière entre le GIP et le CGET permet la prise en charge collective de ce marché à parts égales. Coût total du marché entre 217 384€ et 238 000€ TTC pour 3 ans.

Une seule offre a été reçue : celle de l'ADEFPAT avec deux sous-traitants (MACEO et les Localos). Ce sont des structures qui ont fait l'objet de la contractualisation pour l'accompagnement des lauréats de la 1^{ère} vague d'AAP Accueil entre 2015 et 2018. Ils connaissent les territoires, les attentes du Partenariat ainsi que les enjeux d'une politique d'attractivité.

Cet accompagnement, sur 3 ans (de juin 2019 à mai 2022) se concrétise par la tenue de six séminaires collectifs (2/ans), des appuis individualisés et des outils numériques. Pour les séminaires collectifs, la capitalisation et l'interconnaissance entre les territoires sont privilégiés ainsi que des ateliers/groupes de travail sur des thématiques spécifiques avec l'appui d'intervenants extérieurs (au besoin), notamment sur l'évaluation. L'objectif de ces séminaires est la mise en réseau dans la durée des territoires. Les appuis individualisés sont du soutien en ingénierie pour répondre à des problématiques/difficultés rencontrées par le territoire sur des points spécifiques. Ces appuis individualisés, demandés par le porteur ou estimés nécessaire par le Partenariat Massif central, ne sont pas des forfaits de journées de consultants attribués à chaque territoire. Un budget fixe, limite les interventions qui seront examinées et validées par le Partenariat Massif central.

Enfin, la nouveauté pour cette seconde vague d'accompagnement, est le développement d'un outil numérique pour valoriser la démarche (soutien aux politiques d'attractivité), les actions concrètes et belles expériences menées dans les territoires via un blog/site internet grand public. La volonté du Partenariat Massif central est de disposer d'une réelle vitrine de ces politiques, pourvoir relayer les actions des territoires, les capitaliser et les diffuser à l'échelle nationale voir internationale.

S. Mathieu demande s'il y a des remarques. Aucune.

Appel à projets « Accueillir en Massif central 2019 »

A. Lecomte explique le déroulement de la sélection de cet AAP. 14 candidatures ont été déposées sur la plateforme de dépôt e-synergie, au 31 mars, dont 2 provenant de départements. Elles émanent de de l'ensemble des régions du Massif central, avec une dynamique importante en Creuse (5 candidatures creusoises). cf. carte des candidatures sur le PPT.

Ces candidatures ont été auditionnées avec un temps de présentation de la candidature (contexte local/ stratégie /plan d'action) pendant 30 minutes puis un temps d'échange entre le territoire candidat et le jury de sélection composé de techniciens du Partenariat Massif central. Ces auditions se sont déroulées du 23 au 29 avril à Clermont-Ferrand, en présence pour les 2/3 d'élus locaux. Ce démontre l'implication et le portage politique de ces politiques d'attractivité territoriale.

Le jury de sélection a jugé les candidatures (notes de présentation écrite + audition) via les grilles de notation validées en comité de programmation de décembre 2017. Ces grilles ont

servies de base de classement et d'échange lors du comité de sélection technique, du 27 mai dernier, qui a émis des avis pour chacune d'entre elles.

B. Cazal poursuit la présentation.

Le comité de sélection a émis les avis suivants :

- 8 dossiers ont reçu un avis favorable,
- 4 un avis favorable sous réserve
- 2 ont été déclarés non recevables pour absence de note de candidature au moment du dépôt dans le délai imparti.

Dossiers avec avis favorables :

- MC0022130 PNR Livradois Forez : Le porteur se positionne sur des projets de développement durable, de centres-bourgs, d'« habiter autrement ». Il a de l'expérience en matière de politique d'accueil.
- MC0022138 Creuse Grand Sud : Le projet se base une stratégie offensive de communication afin de changer le regard des 25-45 ans sur la ruralité. L'appel à projets va permettre de relancer la dynamique de l'accueil.
- MC0022101 Communauté de communes Val d'Eyrieux : Le territoire est très industriel avec un fort vieillissement de la population et un déficit d'image. Le projet est bien construit avec la volonté de bâtir une politique d'accueil globale (économie, transmission, marketing territorial, santé).
- MC0022131 Conseil départemental de la Creuse : Il s'agit de coordonner les partenaires, de mettre en place un réseau départemental de l'accueil et de réaliser une prospection ciblée sur la santé.
- MC0022124 Communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse : Le territoire subit la crise de certains secteurs (construction, métallurgie, immobilier, services publics). Le projet comprend donc un volet économique important. La démarche est bien construite et volontaire, incluant aussi un volet « réfugiés ».
- MC0022134 Vichy Communauté Développement : Le territoire est confronté à un problème de lisibilité économique avec des secteurs en émergence (santé, beauté, maroquinerie) et des secteurs en tension. Le fond du projet est la coexistence urbain-rural (montagne bourbonnaise) ainsi que la relance de l'économie locale. Attention à garder un cap « Accueil » au-delà de l'aspect « Economie ».
- MC0022139 PETR Lévézou : Les axes demandés sont bien traités avec la création d'une agence d'attractivité, l'existence du pôle de nature. Attention à l'accompagnement puisqu'il s'agit du démarrage de la politique d'accueil.
- MC0022099 Conseil départemental de la Nièvre : Le projet comprend le recrutement d'un agent d'accueil, une coordinatrice Morvan, des opérations de prospection au niveau européen (Pays-Bas, Belgique, Royaume-Uni), des sessions d'accueil et une opération de promotion « Je suis la Nièvre ».

Dossiers avec avis favorable sous réserves

- MC0022143 Communauté de communes Morvan Sommets et Grands lacs : Le projet met en avant un volet agroalimentaire, silver économie, la cité muséale de Château-Chinon, la filière « Sapins connectés », le lac des Settons et le pôle de nature. Attention à la dispersion possible et au partage de la mission « Accueil » entre deux chargés de missions.

Les précisions suivantes sont demandées : les fiches de poste des deux agents concernés, un argumentaire sur la complémentarité de ces postes et une note sur la mise en place du réseau d'accueil local et de la gouvernance locale.

- MC0022187 Communauté de communes Marche et Combrailles en Aquitaine : La politique d'accueil peut être un élément intégrateur fort pour un territoire de 50 communes. Le portage politique est bon. Toutefois, la stratégie et la démarche sont à finaliser.

Les précisions suivantes sont demandées : Une feuille de route et un plan d'actions opérationnel, l'organisation au sein de la collectivité (missions de l'agent d'accueil, accompagnement en interne) et l'organisation partenariale.

Un accompagnement individuel pourra être sollicité si nécessaire.

- MC0022128 Communauté de communes Creuse sud-ouest : Ce projet est marqué par une approche environnementale forte et son socle politique. Attention à la stratégie qui n'est pas suffisamment opérationnelle (le projet est très en amont) et aux offres d'accueil qualifiées).

Les précisions suivantes ont été demandées : Une feuille de route et un plan d'actions opérationnel ainsi que l'organisation du réseau local et de la gouvernance locale.

- MC0022111 Communauté de communes Bazois Loire Morvan : Le projet est très large, ne comporte pas de priorités. Des problématiques sont identifiées, notamment l'aspect médical, mais sans actions concrètes. Attention à la stratégie et au plan d'actions qui sont à finaliser (projet très en amont).
- Un travail de relecture et de priorisation doit être effectué afin de préciser la feuille de route et le plan d'actions.

La proposition de solliciter un accompagnement individuel a été validée lors du comité de pilotage du 13 juin du marché Accueil (encadrement technique, apport de méthodologies, animation de la réflexion collective). Suite à l'accompagnement individuel un suivi sera effectué au moyen d'un tableau de bord.

Les différents compléments et précisions sont à apporter pour les mois d'octobre-novembre 2019.

Dossiers avec avis défavorable

- MC0022109 Communauté de communes Grand autunois Morvan : La note stratégique de candidature n'a pas été transmise lors du dépôt du dossier.
- MC0022140 Hautes Terres communauté : La note stratégique de candidature n'a pas été transmise lors du dépôt du dossier.

S. Mathieu demande s'il y a eu un problème technique lors du dépôt et, si, sur le fonds, les dossiers étaient intéressants. Il est ennuyeux de ne pas prendre ces dossiers pour un défaut de procédure.

A. Lecomte répond qu'il n'y a pas eu de problème technique au vu de l'historique de connexion et qu'il est impossible de juger de la qualité des dossiers en l'absence de la note de présentation (c'est le document qui explique la stratégie et le plan d'action).. De plus, elle ajoute que ces deux territoires ont été lauréats en 2015 et que leur bilan ne sont pas très positifs : des actions conventionnés n'ont pas été menées, les valeurs cibles pour les indicateurs de réalisation non atteints etc.

C. Tournadre mentionne que l'appel à projets est commun Etat-FEDER et que l'accueil est un objectif important. Toutefois, ici, la prise de risques est trop importante avec une décrédibilisation de la procédure de l'appel à projets.

N. Delcouderc Juillard, tout en acceptant la procédure de rejet, informe le comité de programmation que le travail de Hautes Terres communauté avait été présenté aux élus la semaine précédente et qu'il était très bien.

La liste des dossiers favorables et favorables sous réserves est validée. Les deux dossiers ayant un avis défavorable ne sont pas retenus car non-recevables en l'absence de la note de candidature.

Les élus concernés ne prennent pas part à la discussion. La feuille d'émargement des élus potentiellement concernés par le conflit d'intérêt a été signée en début de séance.

A. Lecomte termine par le bilan de la politique d'accueil.

L'appel à projets 2019 est le 4^{ème} sur cette thématique :

- 4,6 M € de FEDER ont été programmés jusqu'à présent + 1 M € sur l'appel à projets 2019 ; 1,220 M € ont été apportés par le FNADT ; 625 000,00 € par les régions et 170 000,00 € par les départements.
- 50 territoires ont été accompagnés (26 territoires deux fois, 9 uniquement en 2019, 11 en 2018 et 4 en 2015).

La majorité des territoires du massif a donc suivi une politique d'accueil. La dynamique est bonne. B. Cazal souligne l'enjeu majeur de la politique d'accueil. F. Gomez ajoute que cette politique d'accueil est une marque du Massif central et qu'elle est reconnue au plan national.

Programmation (cf tableau)

Seuls les dossiers en lot 1 sont programmés ce jour.

F. Gomez renvoie au tableau annexé pour les dossiers en lots 2 et 3.

34 dossiers sont programmés dont 16 FEDER pour 9M€ de coût total déposé, 4M € de subventions demandées dont 1,57 M € de FEDER.

Avis défavorables :

Dossiers POI

- Bois :
 - o MC0021293 Communauté de communes Ouest rhodanien
 - o MC0021858 GBA
- Attractivité :
 - o MC0022109 Communauté de communes Grand autunois Morvan
 - o MC0022140 Hautes Terres communauté

Avis favorables :

Dossiers POI

- Attractivité : MC0022101 Communauté de communes du Val d'Eyrieux ; MC0022130 PNR du Livradois-Forez ; MC0022134 Vichy Communauté développement ; MC0022138 Communauté de communes Creuse Grand Sud.
- Biodiversité : MC0019598 CEN Auvergne ; MC0021674 EPSCP Université de Clermont-Fd ; MC0017316 CEN Rhône-Alpes ; MC0019617 PNR du Haut-

Languedoc ; MC0022002 IPAMAC (Sylvain Mathieu ne prend pas part au vote, étant président du PNR du Morvan, membre d'IPAMAC) ; MC0021298 CEN Lozère.

- Bois : MC0021670 Communauté de communes Ouest rhodaniens ; MC0022454 Fibois Auvergne-Rhône-Alpes.
- Pôles de pleine nature : MC0017372 Communauté de communes des Monts du Pilat ; MC0018561 Conseil départemental de l'Hérault ; MC0018993 Commune de Saint-Antonin-Noble-Val ; MC0021348 Communauté de communes du Massif du Sancy (ce dossier est en lien avec le dossier MC0013310 qui doit être déprogrammé pour les actions reprogrammées dans ce dossier).

Dossiers CIMAC

- Attractivité : __D415 Terralim – Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aveyron (les autres dossiers sont en lot 2) ;
- D451 PETR Figeac Quercy vallée de la Dordogne (TPMC) ;
- D460 Communauté de communes Ouest rhodanien (TPMC) ;
- D464 Association Terroirs viticoles du Massif central (TPMC) ;
- D468 Association « Figeacteurs : La fabrique » (TPMC) ;
- D469 Chambre des métiers et de l'artisanat du Tarn (TPMC) ;
- D470 Centre de développement agroalimentaire Ardèche le goût (TPMC) ;
- D515 APAMAC (TPMC) ;
- D516 Chambre des métiers et de l'artisanat de Haute-Vienne (TPMC) ;
- D452 Association pour le Mondial de tonte de mouton ;
- D520 Fédération Ecosyst'm.
M. Vergès Collet, en conflit d'intérêts, ne prend pas part au vote des dossiers n° 456 à 516
- Energie : D513 Conseil départemental de la Creuse.
- Industrie : D434 Mécanic Vallée.

Reprogrammation (cf tableau) (avec avis favorable)

Dossiers CIMAC

- D425 Association Atout Commerce

Dossiers POI

- MC0018612 Syndicat mixte Pays Haut-Languedoc et Vignobles
- MC0011478 Commune de Mons-la-Trivalle
- MC0017424 Commune de Pont-de-Salars
- MC0009909 PETR Grand Quercy
- MC0009705 Université de Bourgogne

Gestion du POI

S. Petrosso explique que les appels à projets « Biodiversité » nécessitent une actualisation suite à différentes modifications intervenues depuis 2015 (réglementation, contacts, liens internet). La mise en forme a également été revue (*Validation du comité de programmation*).

Gestion de la CIMAC

- Plateforme de dépôt des dossiers CIMAC : Elle sera mise à disposition la semaine du 15 juillet. Le formulaire comprend 6 pages au lieu de 30. Il sera toujours possible de le mettre à jour si nécessaire. Les dossiers seront ensuite copiés sur le Sharepoint.
- Revoyure CIMAC : F. Gomez indique deux points d'achoppement : l'intégration de la maison de services dans la convention et l'interrégionalité.
La Région Auvergne-Rhône-Alpes souhaite l'intégration et plus de souplesse au niveau de l'interrégionalité.
Une version finalisée pourrait aboutir à la fin de l'été.

Questions diverses

- Appel à projets « Itinérance » 2019 : P. E. Mélac mentionne un problème technique Synergie suite à la mise à jour de la plateforme de dépôt. Il propose de reporter la date limite de dépôt d'une semaine, soit jusqu'au 19 juillet 2019. *Le comité de programmation valide cette proposition.*
N. Delcouderc Juillard demande si le dossier de l'association EPIDOR avait été rejeté pour un problème d'éligibilité d'une partie de l'itinéraire de la vallée de la Dordogne. P.E. Mélac et B. Cazal répondent que l'ensemble de l'itinéraire (parties haute et basse) était bien éligible mais que le dossier avait été rejeté car le projet ne portait pas sur l'ensemble de l'itinéraire.
- Appel à projets PIA Happy Montana : F. Gomez fait un point, la candidature de MACEO n'a pas été retenue. Des solutions sont recherchées pour ne pas laisser les projets sans financement. Certains porteurs se tournent déjà vers les programmes Massif central. Les services de l'Etat (Sgar, CDC, commissariat de massif, BPI..) sont mobilisés.
- L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été créée le 9 juillet 2019. Il s'agit d'un établissement public d'Etat dont le siège sera à Paris. Il comprendra une grande partie du CGET, de l'EPARECA et de l'Agence du numérique. Son conseil d'administration sera composé pour moitié de l'Etat et pour moitié des collectivités locales ainsi que de deux députés et de deux sénateurs. Le président sera un représentant des collectivités locales.
Au niveau local se tiendra un comité de cohésion territorial.
Les commissariats de Massif sont pérennisés.
Des décrets sont encore à venir.
L'ANCT représentera l'Etat dans les négociations en vue des nouvelles programmations.
- Suite à demande de G. Delorme relative à l'appel à projets DRAAF « Agriculture positive », F. Gomez répond qu'il y a 34 demandes pour 1,4 M € de demandes et une enveloppe de 400 000,00 €.
- V. Pouzadoux demande à ce que le Massif se positionne sur les problèmes de sécheresse. S. Mathieu indique que cela concerne le Comité de massif. F. Gomez ajoute qu'il existe, dans la convention de Massif, un volet « Adaptation au changement climatique ». Toutefois, il s'agit d'une question importante pour le post 2020.
- La circulaire sur les maisons France Services, datée du 1^{er} juillet 2019, a été diffusée aux Préfets de Région et de Département. Stéphanie GIRAUD invite les représentants élus à en prendre connaissance car dès la fin de l'année un certain nombre de sites devront être labellisés et au 1^{er} janvier 2021 seules les maisons France services bénéficieront du soutien financier de l'État et non plus les MSAP. Cet outil constitue un enjeu important pour les territoires ruraux.

Calendrier (validé par le comité de programmation)

- Comité de suivi (réserve de performance POI-maquette financière) sous forme de consultation écrite, en septembre-octobre 2019.
- Comité de programmation et assemblée générale du GIP le 9 octobre.
- Comité de programmation sous forme de consultation écrite en décembre 2019.

S. Mathieu clôt la séance à 12h30 en remerciant les participants.

Le Président du GIP Massif central,
Vice-Président du Conseil régional de
Bourgogne-Franche-Comté,



Sylvain MATHIEU

Pour le Préfet de la Région
Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet coordonnateur du Massif central,

Pour le Préfet
de la région Auvergne-Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation,
la chargée de mission



Stéphanie GIRAUD